



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2401

Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33e édition du tournoi "Top Gones" du 8 au 10 avril 2023 et de la 8e édition du "Tournoi des Fenottes" le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8e - Approbation d'une convention d'application financière

Direction des Sports

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2401 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 000 EUROS A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA 33E EDITION DU TOURNOI "TOP GONES" DU 8 AU 10 AVRIL 2023 ET DE LA 8E EDITION DU "TOURNOI DES FENOTTES" LE 27 MAI 2023 AU STADE DU CLOS LAYAT A LYON 8E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Football Club de Lyon, dont le siège social est situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8<sup>e</sup> et qui compte 1 221 licencié.es pour la saison 2022/2023.

Le club organise deux évènements :

- la 33<sup>e</sup> édition du tournoi « Top Gones » les 8, 9 et 10 avril 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>e</sup> ;
- la 8<sup>e</sup> édition du « Tournoi des Fenottes » le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>e</sup>.

Initié en 1987, le tournoi « Top Gones » réunira près de 1 500 joueurs âgés de 8 à 15 ans sportifs pour les catégories U9, U11, U13 et U15, venus de France comme de l'étranger, et mobilisera 140 bénévoles.

500 joueuses âgées de 14 à 40 ans, en provenance de toute la France, sont attendues au « Tournoi des Fenottes ». Elles se répartiront en équipes de catégories U15F, U18F et Séniors F. Plus grand tournoi de la région, cette manifestation contribue à la promotion et à la valorisation de la pratique féminine du football.

En parallèle des compétitions, un village associatif accueillera notamment des actions de sensibilisation aux écogestes, à la nutrition des sportives et des sportifs ou encore aux mobilités douces et alternatives, l'association étant elle-même engagée depuis 2017 dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale en lien avec l'ADEME et l'association Football Ecologie France.

Par ailleurs, l'association intègre dans l'organisation de ces deux tournois une politique d'achats durables, en privilégiant les producteurs locaux et en contribuant à la lutte contre le gaspillage à travers un partenariat avec l'association La Fourmi. Un dispositif de réduction et de tri des déchets sera également mis en place.

Les budgets prévisionnels cumulés pour ces deux tournois s'élèvent à 210 800 euros.

L'association Football Club de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 24 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 13 000 euros soit allouée à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33<sup>e</sup> édition du tournoi « Top Gones » et de la 8<sup>e</sup> édition du « Tournoi des Fenottes ».

Pour mémoire, le Football Club de Lyon a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 60 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023.

Vu ladite convention d'application financière ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 13 000 euros est allouée à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation du tournoi « Top Gones » les 8, 9 et 10 avril 2023 et du « Tournoi des Fenottes » les 4 et 5 juin 2023, au stade du Clos Layat à Lyon 8<sup>èmz</sup>.
- 2- La convention d'application financière n° 2 à la convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Football Club de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET